



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement Biodiversité Eau
Nature et Prévention des Nuisances
Secrétariat de la Commission Départementale pour la
Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et
Forestiers

Affaire suivie par :

Sylvie BINEAU - Tél : 03 87 34 33 94

Jeanne CAMPADIEU - Tél : 03 87 34 33 95

Courriel : ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr

Metz, le 13 septembre 2018



Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de REMELFING, vous avez saisi pour avis la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), par courrier reçu le 16/08/2018.

Lors de sa réunion du 11/09/2018, cette Commission a examiné votre projet et a émis un avis **FAVORABLE**, avec le rappel suivant : prévoir une distance de recul de 30 m par rapport aux lisières des forêts relevant du Régime Forestier pour les nouvelles constructions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du Service
Aménagement Biodiversité Eau,

Pierre SIBI

Copie : DDT / SABE / PAU (M. Christian FERSING)
Sous préfecture de Sarreguemines

Monsieur le Maire

Mairie de REMELFING

1 Place du Château

57200 REMELFING